



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rapport du groupe de travail sur l'avenir du SUDOC-PS

Remis le 11 mai 2009 à Michel MARIAN, chef de la Mission de l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires.

Introduction

Héritiers de l'organisation du Catalogue national des publications en série (CCN-PS) mise en place en 1982, les centres SUDOC-PS sont situés dans des bibliothèques universitaires (SCD, SICD ou PRES, BIU). Coordonnés par l'ABES, ils ont pour mission de référencer les ressources continues, par l'enrichissement du SUDOC en notices bibliographiques et en états de collections des bibliothèques non déployées, selon une logique géographique dans les Régions et une logique thématique en Ile-de-France. A cette fin, ils doivent assurer des activités de prospection, d'animation, d'information et d'expertise catalographique en direction des établissements de leur ressort. Financés par une subvention globale de 150K€, dotés de moyens humains très disparates, les centres SUDOC-PS ont une activité très variable et inégalement reconnue. Leurs missions ont été redéfinies par un groupe de travail en 2003. Le travail conduit par ce groupe devait être actualisé pour tenir compte d'une conjoncture particulière, marquée par :

- l'absence d'accord explicite de la tutelle et de modalités de suivi des recommandations du rapport 2003, qui laissait subsister une incertitude sur leur portée et sur le statut des centres régionaux ;
- la mise en œuvre de la loi sur l'autonomie des universités (LRU), qui impose une révision du dispositif. Conçu sur une initiative conjointe des ministères en charge de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, techniquement piloté par l'ABES, le réseau SUDOC-PS fait supporter aux universités de rattachement de ses centres régionaux la charge du fonctionnement courant de ces derniers, avec pour seule reconnaissance une subvention annuelle calculée sur leur volume d'activité. Par ailleurs la LRU, conjuguée à la restructuration du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, impliquera un transfert de missions de l'administration centrale vers l'ABES qu'il convient de préparer.

1. Rappel : les objectifs du groupe de travail SUDOC-PS

1.1. Actualiser les conclusions du précédent groupe de travail

Les objectifs assignés au premier groupe de travail en 2003 étaient de redéfinir les missions des centres SUDOC-PS, et d'évaluer les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions. Composé de 13 membres¹, il a émis plusieurs recommandations :

- Quant aux missions des centres, regroupées en deux axes : prospection, animation, information du réseau ; expertise catalographique (y compris localisation), contrôle bibliographique, formation des personnels.
- Quant au périmètre : académique en province, disciplinaire en Ile-de-France
- Quant à la place des centres dans les établissements
- Quant aux moyens requis pour l'exercice des missions

¹ 4 responsables de CR, directeurs de BU, 3 représentants ABES, 2 SDBIS.

- Quant aux modalités de reconnaissance par la tutelle des CR, au moyen d'une convention.

2 / 2

Certaines de recommandations des groupes de travail n'ont pas été suivies d'effet. D'autres ont été mises en place de manière inégale. Aucune procédure de suivi des recommandations n'a été prévue. En outre, le périmètre des « publications en série » devait sans doute être précisé. Quelles actions spécifiques, et pour quels besoins, réserve-t-on à la problématique des périodiques électroniques ? Pour ces raisons, Il semblait opportun d'évaluer le degré la mise en œuvre de ces recommandations de 2003, ainsi que leur pertinence aujourd'hui.

1.2. Evaluer et faire évoluer les modalités de soutien aux centres régionaux

Les crédits attribués aux titre des CR ont connu une baisse en 2005/2006 (de 250 à 150K€). Leur ventilation obéit à un calcul très complexe et, de ce fait, peu lisible (forfait 8%, nombre de bibliothèques 10%, localisation 40%, création 42%), et fait apparaître d'importantes disparités entre les CR. La subvention moyenne est de 4500€ par an et par CR. 22 sur 33 CR émergent en dessous de cette moyenne, et 4 perçoivent une somme inférieure à 1000€. A l'inverse, 3 CR touchent à eux seuls plus du tiers des crédits. Cette logique purement quantitative, non liée à des objectifs de politique générale, conduit à s'interroger sur la pertinence du dispositif de financement. Dans le cadre du groupe de travail, une remise à plat du dispositif financier était attendue, en lien avec la définition d'objectifs politiques pour les CR.

1.3. Elaborer des propositions visant à mieux inscrire les centres SUDOC-PS dans des dynamiques thématiques, nationales et régionales

Les objectifs politiques assignés aux CR ne sont pas clairement énoncés dans le rapport de 2003, qui se borne à rappeler les critères d'origine de prospection du CCN-PS (carte documentaire, pérennité des collections, intérêt des collections pour la communauté scientifique, accessibilité), et les périmètres géographiques et thématiques des centres. Or, afin d'accroître la légitimité et l'efficacité des CR, il peut être opportun de mettre en relation plus étroite leur action avec :

- les plans régionaux de conservation partagée, dont certains intègrent les périodiques (surtout Jeunesse) ;
- les plans thématiques de conservation partagée, notamment en Ile-de-France ;
- les programmes de numérisation de périodiques ;
- les besoins en signalement de périodiques électroniques ;
- l'activité du centre ISSN France ;
- les réseaux de prêt interbibliothèques, PIB et PEB.

A l'issue des travaux du groupe, un schéma d'orientations était attendu, prévoyant notamment l'inscription des missions des CR dans des dynamiques politiques régionales ou interuniversitaires.

1.4. Le cas échéant, améliorer les modalités techniques de travail en réseau et les services (catalogage, formation, expertise, utilisation du PEB, etc.)

2. Composition du groupe de travail

2 représentants de l'ABES

Raymond Bérard, Directeur

Anne-Laurence Mennessier

4 directeurs de bibliothèques universitaires

Guy Cobolet (BIUM)

Christine Girard (PRES Bordeaux, AURA)

Philippe Russell (SICD Grenoble II)

Grégory Colcanap (SCD Evry, Couperin)

4 responsables de centres régionaux

Sophie Boyer (CR70, Lyon)

Véronique Comby (CR26, Sorbonne)

Maryline Vallez, remplacée fin 2008 par Catherine Desos-Warnier (CR27, Cujas)

Claude Taccetti (CR66, PACA)

1 représentant de la BnF

Véronique Falconnet, département de la coopération

1 représentant de la Direction du livre et de la lecture

Fabien Plazannet

1 représentant des services déconcentrés du Ministère de la Culture

Nicolas Ruppli, DRAC Bourgogne

1 représentant de la FILL

Delphine Hautois, FILL/ARALD

L'animation et le secrétariat du groupe ont été assurés par Olivier Chourrot et Rachel Creppy (MESR)

Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises, entre juin 2008 et mars 2009.

3. Etat des lieux du réseau SUDOC PS

3.1. Les centres régionaux

En 2008, le réseau SUDOC PS se compose de 32 centres régionaux (CR), rattachés à des Services Communs de Documentation ou à des bibliothèques interuniversitaires². Parmi eux, 22 centres provinciaux ont une compétence régionale encyclopédique de signalement des périodiques et des collections de monographies. Les 10 centres d'Ile-de-France sont pour leur part spécialisés par disciplines : biologie animale et végétale (Muséum), sciences humaines et civilisations occidentales (BIU Sorbonne), droit et sciences économiques (BIU Cujas), langues et civilisations orientales (BIU des langues orientales), médecine et biologie humaine (BIU de médecine), pharmacie et chimie (BIU de pharmacie), sciences exactes et appliquées (BIU Jussieu), art et archéologie (INHA), économie et gestion (SCD Paris Dauphine), sciences exactes et appliquées (BIU Orsay). La carte actuelle des CR présente des défauts de couverture. Les DOM-TOM relèvent du CR66 (Provence-Alpes-Côte d'Azur – académie d'Aix-Marseille) mais les rapports sont distendus du fait de l'éloignement géographique, à l'exception notable de La Réunion : grâce à l'appui du SCD local, 780 titres détenus par 8 bibliothèques et centres de documentation sont signalés dans le SUDOC. L'Ile-de-France ne dispose pas de CR régional, en conséquence de quoi une très large majorité des bibliothèques publiques membres du réseau PIB (20 sur 29) n'appartient pas au réseau SUDOC PS.

Les missions des CR sont de deux ordres.

- Prospection, animation, information du réseau et formation du personnel
- Production, expertise catalographique et contrôle bibliographique

Il est difficile d'évaluer avec exactitude l'importance respective de chacune de ces missions dans l'activité des CR, car l'énergie consacrée à la première est mesurée en heures (4576 h en 2007), alors que la quantité de notices produites est l'étalon de la seconde (en 2007, 67764 notices d'exemplaires localisées, créées ou modifiées, auxquelles s'ajoutent 52926 notices bibliographiques et d'autorité créées ou modifiées). Cependant, même les CR les plus actifs reconnaissent que la production est, de très loin, l'activité la plus chronophage. La faiblesse des ressources humaines affectées aux CR conduit les centres à privilégier le traitement des demandes des établissements déjà partenaires, au détriment de l'accroissement et de la consolidation du réseau, y compris dans les CR les plus dynamiques. C'est pourquoi les CR consacrent-ils la majeure partie de leur temps aux activités suivantes :

- Mise à jour des états de collection
- Envoi de numérotation/correction ISSN
- Fourniture de produits dérivés à l'usage des bibliothèques, notamment celles qui n'ont pas de catalogue informatisé
- Création et modification de notices RCR servant à décrire les bibliothèques adhérentes.

Le déséquilibre entre missions d'animation et de production est encore accentué par la pondération des statistiques d'activité servant au calcul de la subvention allouée aux CR (10% pour l'animation, la formation et la prospection, contre 82% pour la production, le reste étant constitué d'un aide forfaitaire).

² Le centre ISSN France est le 33^{ème} centre du réseau, mais n'a évidemment pas les mêmes missions que les CR.

Au plan national, l'activité des CR est extrêmement contrastée. A côté d'un noyau de CR très actifs, on compte 13 centres percevant une subvention annuelle inférieure à 2000€, correspondant à des niveaux d'activité de production oscillant entre 0 et 239 notices créées, localisées ou modifiées. 4 de ces centres peu actifs sont situées en Ile-de-France, 9 en région. Le plus souvent, la force de travail qui leur est dédiée par l'établissement de rattachement est insignifiante (poste vacant depuis plusieurs mois, responsable à temps complet sur d'autres tâches, responsable en longue maladie, etc.). Dans certains cas néanmoins, la faiblesse relative de l'activité s'explique par des motifs structurels : ainsi en sciences exactes et médecine, le passage à l'électronique a induit une baisse substantielle d'activité, ce qui ne signifie pas que le CR soit devenu inutile. Ainsi la BIUM, qui a un « petit » CR, s'appuie-t-elle sur sa compétence pour piloter le plan régional de conservation partagée des périodiques de médecine. Dans certaines régions, la modestie du niveau d'activité s'explique par la faiblesse du réseau documentaire, mais peut aller de pair avec l'existence d'un CR dynamique.

Il faut néanmoins remarquer que les CR inactifs ou peu actifs représentent en gros un tiers de l'effectif total. Cette question doit être mise en regard de la visée « d'exhaustivité » du signalement qui devrait être celle des CR, et sur laquelle le groupe de travail s'est interrogé.

3.2. Les bibliothèques non déployées

Les CR signalent les collections de quelque 1943 bibliothèques non déployées dans le SUDOC. Certaines de ces bibliothèques ont des « entrées secondaires » dans le SUDOC, qui leur permettent de gérer directement leurs états de collection sous la responsabilité de leur CR de rattachement. Les relations entre un CR et les bibliothèques non déployées sont gérées par une convention, accessible sur le site de l'ABES³. La qualité et la fréquence des relations entre un CR et ses bibliothèques sont très variables. Les CR qui organisent des réunions périodiques de réseau ont des relations plus fréquentes avec leurs bibliothèques, même si certaines d'entre elles répondent peu ou pas aux sollicitations et communiquent mal sur leur activité.

3.3. Le rôle de l'ABES

L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur a, dans le réseau SUDOC PS, une double mission de gestion technique et d'animation. Le SUDOC constituant l'outil de signalement des publications en série, l'ABES attribue les licences WinIBW aux centres régionaux et aux « entrées secondaires », gère la maintenance logicielle et les changements de version, assure la formation des agents des centres régionaux au catalogage dans le SUDOC. Elle reçoit également l'ensemble des demandes de numérotation et de correction de notices ISSN, qu'elle ventile vers les centres nationaux ISSN des pays de publication. Elle assure enfin l'animation du réseau au moyen de relations régulières avec les responsables de CR et de réunions annuelles, convoquées à l'occasion des journées ABES.

Ces différentes activités constituent davantage l'ABES en opérateur technique qu'en instance de pilotage stratégique du réseau et du catalogue. Le signe le plus visible de ce positionnement strictement opérationnel est la convention-type ABES-CR qui, reprenant les termes de la circulaire ministérielle du 8 décembre 2003, fait essentiellement reposer les objectifs et le dispositif de signalement sur les CR seuls, l'ABES n'étant citée que comme un « interlocuteur habilité ».

³ <http://www.abes.fr/abes/page,394,documents-en-ligne.html>

4. Missions générales du SUDOC PS et des centres régionaux

Dans le rapport du précédent groupe de travail relatif au SUDOC PS, la question des missions était confondue avec celle des activités. C'est pourquoi il a semblé important au présent groupe de travail de partir d'une réflexion sur les missions. Si chacun s'est accordé à dire que l'objet du réseau est d'alimenter le catalogue collectif en notices bibliographiques et états de collections des bibliothèques non déployées, les missions qui justifient cette activité on pu être classées en deux groupes :

- signalement le plus exhaustif possible, à des fins d'amélioration du service rendu aux usagers
- signalement sur objectifs dans le cadre de projets nationaux et régionaux

4.1. La mission d'exhaustivité

Il est intellectuellement concevable que les CR aient l'ambition de tendre vers l'exhaustivité, encore qu'il soit difficile de définir ce terme. Avant de concerner le signalement, l'exhaustivité est celle des bibliothèques elles-mêmes : toutes celles qui devraient être membres du réseau CR le sont-elles effectivement ? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car la notion de « bibliothèque non déployée » peut en effet être entendue de diverses manières, selon que l'on y intègre les centres de documentation publics et privés, les sociétés savantes, les bibliothèques publiques, etc. La composition des réseaux thématiques et régionaux du SUDOC PS fait apparaître de sensibles différences, liées à des configurations locales particulières. Mais surtout, l'ambition d'exhaustivité se heurte à des obstacles pratiques qui ont pour effet de la réduire considérablement : manque de moyens des CR, qui les conduit à privilégier l'alimentation courante du catalogue par les bibliothèques déjà intégrées au réseau, difficulté de concilier l'exhaustivité avec les missions propres des SCD de rattachement, système qui récompense l'alimentation courante au détriment de la prospection. De plus, la politique d'autonomie des universités questionne la présence en leur sein d'un service à vocation nationale ayant des missions très générales, alors même que la LRU appelle les établissements à améliorer leur performance en structurant plus visiblement leur stratégie.

4.2. La contribution à des projets nationaux et régionaux

Une autre façon de concevoir les missions des CR est de les inscrire plus nettement dans des logiques de projet, nationales ou régionales. L'intérêt d'une telle approche est multiple : reconnaissance de la légitimité des CR et de leurs compétences spécifiques, travail en réseau permettant de hiérarchiser leurs activités en fonction d'attentes institutionnelles identifiées, clarification du rôle du CR au sein de sa bibliothèque et de son université de rattachement. Deux exemples significatifs ont été cités dans le groupe de travail :

- Le partenariat SUDOC PS / BnF pour l'achèvement de la bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG). Visant à inventorier et signaler, département par département, la presse politique et d'information générale dont le début de parution est antérieur à 1944, ce projet s'est naturellement appuyé sur le réseau SUDOC PS pour les départements restant à traiter. Les CR et l'ABES ont été mobilisés à un triple niveau : attribution d'ISSN dans le cadre d'une chantier de numérotation automatique, invitation faite à certains établissements à rejoindre le réseau SUDOC PS, vérification ou saisie des états de collections hors BnF⁴.

⁴ *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, des origines à 1944 pour tous les départements*, arabesques n°49, janvier-février-mars 2008

- La contribution du SUDOC PS à certains plans de conservation partagée de périodiques (PCPP), qui s'inscrivent tout à la fois dans une logique de service (garantir aux usagers l'accès aux documents à l'échelle régionale au moyen du PEB ou du PIB) et de conservation. Une enquête conduite en 2007 par un groupe de travail animé par Françoise Labrosse, responsable du CR Bordeaux, montrait notamment que sur 9 PCPP existants, 5 étaient peu actifs ou en sommeil, 4 connaissaient un fonctionnement satisfaisant⁵. Aujourd'hui, 5 plans sont signalés comme tels dans le SUDOC : Médecine (Ile-de-France), Aquitaine, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. A titre d'exemple, le succès du PCPP aquitain issu d'une coopération entre l'ARPEL, les bibliothèques et le centre régional SUDOC PS, montre que le choix du SUDOC est gage d'efficacité et d'économie, grâce à l'appui technique du CR et de l'ABES et à la forte visibilité du SUDOC par rapport à celle d'un catalogue dédié. A ces avantages, ajoutons celui de fédérer plus facilement les bibliothèques publiques et académiques. Les leçons à tirer de cette enquête sont contrastées. D'une part, elle révèle un manque de reconnaissance du SUDOC PS dans la majorité des régions, qui traduit certainement l'insuffisance de la prospection et de l'animation des réseaux. D'autre part, elle montre que la méconnaissance des CR n'est pas une fatalité, et qu'ils auraient un rôle important de support bibliographique à jouer dans les politiques documentaires régionales.

Ces exemples ont ceci d'intéressant qu'ils conduisent à se demander si les CR doivent s'appuyer sur une légitimité de type réglementaire – comme la circulaire de 2006 -, ou sur des démarches partenariales et contractuelles. La LRU, qui fait du contrat et de l'analyse de la performance les principes des relations entre l'Etat et les Universités, crée un contexte favorable pour un dynamique contractuelle. De même, la constitution de pôles universitaires d'enseignement supérieur appelle l'inscription du SUDOC PS dans des politiques régionales ou de site associant les acteurs de l'enseignement et de la recherche, les collectivités locales et les agences pour le livre.

C'est pourquoi le groupe de travail préconise :

- L'inscription de l'activité des centres régionaux du SUDOC PS dans des logiques de projet locaux ou nationaux, afin de hiérarchiser leurs priorités en fonction des besoins institutionnels exprimés.
- L'établissement de conventions relatives aux missions des CR afin de répondre à ces besoins. Des conventions de signalement de périodiques pourront par exemple être signés entre l'Université de rattachement d'un CR donné, l'ABES et l'agence régionale de coopération pour le livre et la lecture pour les projets d'envergure régionale, et entre le CR, l'ABES et la BnF pour les projets nationaux. Des co-financements pourront être prévus pour la réalisation de ces projets, en fonction de leur envergure et de la charge de travail du CR, l'autonomie des universités ne permettant plus de laisser à leur charge une mission qui déborde du cadre fixé par la LRU et leurs contrats quadriennaux.
- Pour autant, les CR ne pourront uniquement fonctionner sur un mode contractuel. Les activités non contractuelles seront organisées en fonction des priorités de l'établissement de rattachement du CR, le cas échéant appuyées sur le contrat quadriennal de ce dernier.

Cette nouvelle approche conduit à s'interroger sur l'évolution des activités des CR, la configuration du réseau national, le rôle de l'ABES et les modalités d'évaluation et de reconnaissance des centres.

⁵ Vers une plus grande cohérence dans le traitement et le signalement des périodiques, arabesques n°49, janvier-février-mars 2008

5. Activités des centres régionaux

Concernant l'activité des centres régionaux, un certain nombre de questions ont été soulevées :

- **Conversion rétrospective ou catalogage courant** : les CR sont amenés à remplir des objectifs de signalement patrimonial, et de signalement courant. L'arbitrage entre ces activités sera clairement fonction des conventions passées avec l'ABES, au moyen d'un cahier des charges plus précis qu'aujourd'hui.
- **Numérotation ISSN des collections**: une part importante des ressources des CR actifs est consacrée aux demandes de numérotation ISSN. 70% d'entre elles concernent la numérotation des collections de monographies, conformément aux prescriptions de catalogage de l'ABES. L'opportunité de poursuivre cette activité a été débattue par le groupe, car certains arguments plaident pour son arrêt : le très faible taux de réponse positive des centres ISSN (15%), le peu de valeur ajoutée pour les usagers car beaucoup de collections sont méconnues et ne comportent qu'un nombre très limité de titres, l'abandon de la numérotation des collections par plusieurs pays étrangers en dépit de la norme ISSN. L'ABES ayant donné son accord, la numérotation des collections ne sera plus considérée comme une priorité.
- **Procédure de demande de numérotation ISSN** : les discussions avec l'ABES et l'ISSN sur l'allègement de la procédure, notamment en matière de fourniture de preuves, doivent aboutir.
- **Prospection et animation du réseau** : ces activités, qui sont peu valorisées par le mode actuel de fonctionnement du SUDOC PS, devraient au contraire prendre une importance croissante.

6. Configuration du réseau

La coexistence de CR actifs et de CR pratiquement en sommeil a conduit le groupe de travail à réfléchir sur une éventuelle reconfiguration du réseau.

La distinction entre CR régionaux en province et thématiques en Ile-de-France est maintenue, car elle demeure opératoire. L'efficacité d'un CR dépend du facteur de proximité, surtout si l'on souhaite renforcer les coopérations régionales. En Ile-de-France, l'existence d'un CR thématique peut être de nature à renforcer l'excellence d'une bibliothèque dans son domaine, en particulier si elle est adossée à un CADIST. Par exemple, la BIU Cujas a décidé récemment de renforcer significativement son CR, augmentant les 0,2 ETP de conservateur existant de 2x0,3 ETP de BAS. Ce nouveau partage des tâches permet de renforcer l'expertise bibliographique du CR sur les ressources continues en sciences juridiques, et de relancer la prospection et la politique d'animation du réseau. Ce CR, après remise à plat, compte 58 bibliothèques, dont 22 non-déployées, pour 17 320 états de collection, et a des projets de journée réseau, de partenariats, de participation au PCP du Quartier Latin⁶.

Revers de la médaille, l'absence de CR « généraliste » en Ile-de-France est problématique, car les collections des bibliothèques, notamment publiques, n'appartenant directement à aucune des thématiques couvertes par les centres existants ne sont pas signalées. Pour améliorer le signalement en Ile-de-France, le CR de la BIU Sorbonne, dont la couverture disciplinaire est la plus vaste (sciences humaines et langues et civilisations occidentales), pourrait également

⁶ Merci à Maryline Vallez et à Catherine Désos-Warnier pour ces données.

jouer un rôle de CR régional. Cette hypothèse, qui reste à instruire, a reçu un accueil favorable de la direction de la BIU.

Le défaut de couverture des DOM-TOM est plus difficile à régler, et doit faire l'objet d'un complément d'instruction. Une possibilité est de rechercher l'appui des SCD, dont le service des périodiques pourrait faire office de relais local du SUDOC PS. La collaboration du CR66, en charge des DOM-TOM, avec le SCD de la Réunion a montré une efficacité certaine.

La suppression et/ou la fusion des CR peu actifs a été étudiée. Un sondage téléphonique a été effectué auprès de CR peu actifs, percevant une subvention d'activité inférieure à 2000€, d'où il ressort que la grande majorité des bibliothèques hébergeant un CR souhaite le conserver, y compris celles qui reconnaissent lui allouer peu de moyens. Dans un contexte d'autonomisation des universités, l'abandon d'une mission, même modeste, par un SCD ou une BIU, apparaît aux yeux de certains directeurs comme un signal négatif donné à la présidence. D'autres arguments sont avancés : à la BIUM, le CR est un indispensable soutien au plan de conservation partagé des périodiques de médecine, même si son activité est modeste en raison du passage au numérique des ressources. Si le maintien du CR est souhaité, celui de la subvention est considéré comme très secondaire au regard de son faible montant. Deux pistes de fusion sont cependant évoquées : l'une, volontaire, consistant à regrouper les 2 CR normands sous l'égide du PRES (actuellement à l'étude), l'autre visant à fusionner les CR de médecine de la BIUM et de pharmacie de la BIUP (cette dernière piste demandant un arbitrage de l'université de tutelle).

Si le maintien de CR peu actifs se peut concevoir pour les raisons invoquées précédemment, **il apparaît cependant peu souhaitable de continuer à les soutenir financièrement.**

Le groupe de travail a unanimement reconnu que **le réseau SUDOC-PS avait besoin d'une identité plus forte** dans le paysage bibliographique. Le fait, par exemple, que des plans de conservation partagée de périodiques se soient construits sans le CR local pose question. On pourrait aussi se demander si les professionnels des bibliothèques et de la documentation ont, dans leur ensemble, une bonne connaissance du réseau et de ses possibilités. Un travail sur l'identité pourrait reposer sur :

- **La revalorisation du CR** au sein de son établissement de rattachement, qui est la condition de son repositionnement, et qui peut être favorisée par une reconnaissance plus nette des contributions du CR au réseau SUDOC par l'ABES (cf infra) ; d'autre part, dans le contexte de la LRU, le CR peut contribuer au renforcement de l'identité spécifique des certaines bibliothèques, spécialement les BIU.
- **Une communication continue**, ciblant en particulier les agences de coopération pour le livre.
- Un autre point a été soulevé, moins anecdotique qu'il n'y paraît : l'identification des CR par leurs seuls numéros, qui est la règle actuellement, est incompréhensible pour les non-initiés. Chaque CR est appelé à se doter, en accord avec l'ABES, d'un **intitulé intelligible** et suffisamment court pour être aisément retenu.

7. Evolution du rôle de l'ABES

La contractualisation des missions des CR, conjuguée à l'évolution de leurs activités, conduisent déplacer l'ABES d'une position de prestataire technique vers celle d'une instance de programmation qui, outre son appui opérationnel, aura les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la politique de conventionnement des actions des CR. Pour cela, deux niveaux de négociation et de contractualisation peuvent être définis :
 - un niveau « cadre » précisant les modalités générales de coopération de l'ABES, représentant le réseau SUDOC-PS, avec la BnF d'une part, la FILL d'autre part,
 - un niveau « régional » ou « thématique » visant à définir le cahier des charges et les objectifs de signalement de chaque CR en fonction de son environnement régional.
- Compenser les charges supportées par les CR au moyen de l'enveloppe de 150000€ transférée du MESR vers l'ABES, qu'il conviendra éventuellement de réévaluer. Les principes de financement suivants pourraient être retenus :
 - Suppression de la part forfaitaire de la subvention
 - Suppression des financements aux CR en sommeil, ou ayant un niveau d'activité inférieur à (à préciser par l'ABES)
 - Passage d'une logique de saupoudrage à une logique d'appui à des projets structurés, si possible co-financés. A cet égard, le financement en fonction du volume d'activité n'est plus un principe en soi, même s'il peut entrer en considération. Des objectifs qualitatifs ou quantitatifs de prospection ou d'extension du réseau peuvent également être définis.
 - Vote, par le CA de l'ABES, d'une répartition des moyens appuyée sur une présentation des conventions PS. A noter : l'exercice 2009 reste régi par l'ancien système de répartition.
 - Pour rendre plus visible l'aide apportée aux SCD et BIU au titre des CR, son intégration dans un système unique de balance entre contributions et avantages tirés du réseau par les établissements sera étudié avec l'agent comptable de l'ABES.
- Rendre compte, notamment au moyen du rapport annuel, des progrès de signalement accomplis par le réseau.

Documents de travail :

Circulaire du Ministère de l'éducation nationale, DBMIST du 14 mai 1982 sur la constitution des centres régionaux du CCN-PS.

Rapport du premier groupe de travail SUDOC PS, mars 2003

Statistiques d'activité 2006, 2007, 2008 des CR, ABES

Rapports d'activité des CR 26 et 27

Enquête 2007 sur les plans de conservation partagée en région, réalisée par un groupe de travail animé par Françoise Labrosse (CR Bordeaux).